

**DECRET N° 2013-143 DU 20 MARS 2013**

portant approbation du budget exercice 2013  
de l'Office de Radiodiffusion et Télévision  
du Bénin (ORTB)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2005-252 du 06 mai 2005 portant approbation des statuts de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) ;

**Sur** rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

**Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2013.

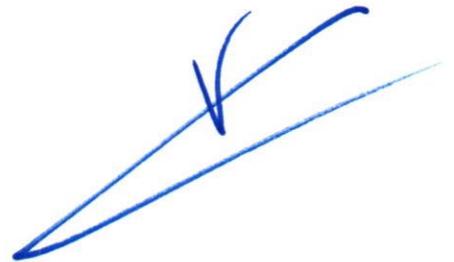
**DECRETE :**

**Article 1** : Est approuvé le budget exercice 2013 de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin tel qu'il figure en annexe au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'évaluation des Politiques Publiques, du  
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de la Communication et des  
Technologie de l'Information et de la  
Communication,



**Jonas GBIAN**



**Max Barthélémy AHOUEKE**

**Ampliations** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; PM/CCAGEPPPDDS 4 ; MDAEP 4 ; MAEP 4 ;  
MEF 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; AUTRES MINISTERES 22 ; JO 1 ; SGG 4 ; SONAPRA 2 ; SP/CTD 2 ; DGB-DCF-  
DGCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE 3 ; CPI/MPDAEP 2 ; CA 2 ; OPA 6 JO 1